

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



6 janvier 2023



AESH

**ALERTE : ne pas
signer cette lettre
d'engagement !**

Nous avons été informés de la circulation d'une **fiche d'engagement de l'AESH** proposé à la signature aux AESH par des réseaux PIAL ou des chefs d'établissement.

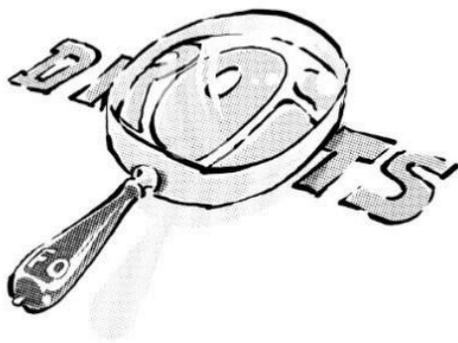
Dans celle-ci, il est noté notamment que les AESH s'engagent :

- à faire les sorties scolaires (malgré que celles-ci peuvent être hors temps scolaire),
- à accompagner les sorties à la piscine en étant en tenue et au bord du bassin,
- à accepter les tâches d'hygiène
- à accepter tous poste dans un rayon de 20km de son domicile ou sur toute la ville de Marseille,
- à accepter que les 60 heures de formation puissent se dérouler sur les vacances scolaires.

[Voir le formulaire qui circule actuellement](#)

Nous rappelons que les AESH ont un contrat de travail qui détermine leur quotité de travail, leur lieu d'affectation et que leurs missions sont régies dans un cadre national par la [circulaire du 3 Mai 2017](#).

Cette fiche d'engagement est donc un document proposé par le SEI (Service de l'École Inclusive) des Bouches du Rhône et n'a **aucune valeur juridique**.



CONSIGNES SYNDICALES

Le SNUDI FO 13 demande aux collègues AESH de ne pas signer ce document et de prévenir le syndicat en cas de pression exercée par les responsables PIALs.

Le SNUDI FO 13 intervient auprès du DASEN pour demander des explications et le retrait de cette lettre d'engagement.

[Voir le courrier du 12 janvier](#)

Nous intervenons également auprès de notre fédération au niveau national. Nous vous informerons des réponses apportées.

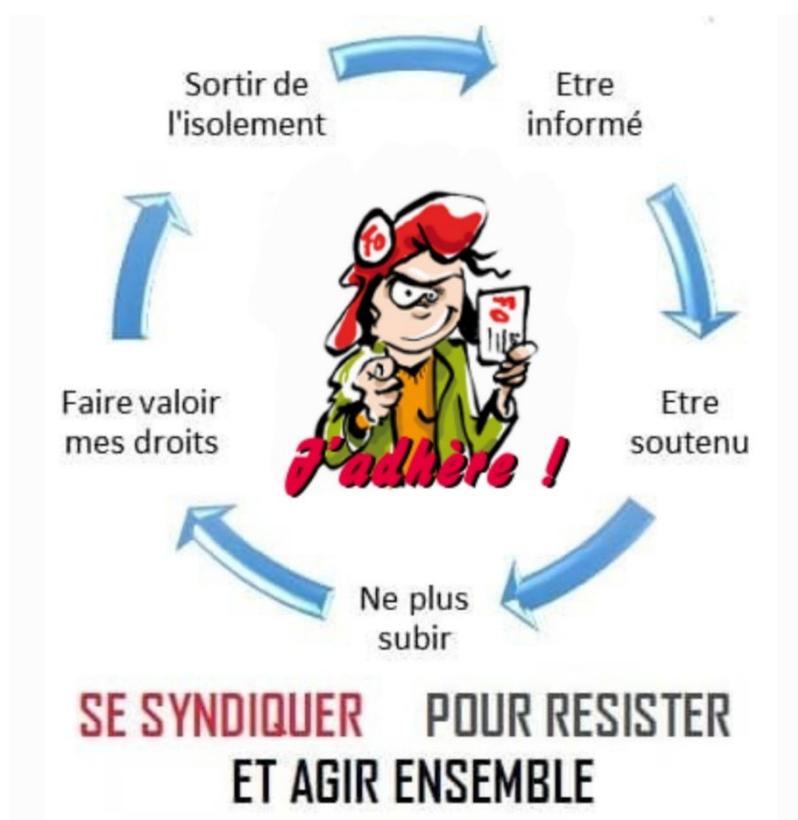


Indemnités REP et REP+ pour les AESH

Alors que le ministère avait promis un versement rapide de l'indemnité REP et REP+ aux AESH, ce qui n'est que la réparation d'une injustice, le Recteur nous informe qu'elle ne pourra être touchée qu'à partir du mois de mars ou d'avril 2023.

C'est scandaleux !

FO intervient auprès du Ministère !



Janvier, c'est le mois pour adhérer au SNUDI FO 13 !

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

Avec FO nous défendons l'ensemble des nos conquêtes sociales public-privé, y compris le droit à l'instruction pour nos élèves.

Avec FO nous défendons le code du travail, nous défendons les acquis de 1936 et de 1945 pour le droit aux congés payés, pour le droit à la sécurité sociale et à la retraite, pour une vie digne pour tous.

Alors même si nous ne nous servons pas individuellement tous les jours du syndicat, le syndicat ne cesse jamais de travailler pour la défense de chacun et de tous :

- En représentant et en défendant tous les salariés dans tous les organismes sociaux (sécu, retraites, CAF, MDPH...)
- En siégeant dans les instances représentatives des personnels de l'Education Nationale (nationales, académiques et départementales)
- En allant porter les revendications au Ministre, au DASEN, aux IENS...
- En accompagnant chaque collègue : parce que chaque collègue défendu c'est l'ensemble de la profession qui est défendue !

Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents : car sans syndiqués, pas de syndicat! Sans syndicat, plus de droits !

Nous vous invitons donc à nous rejoindre pour cette année 2023 !

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

Forfait annuel pour les AESH : 42 €

L'adhésion est annuelle à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire 66% de la somme de vos impôts.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

